

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
LUNDI 11 NOVEMBRE 2013 - salle communale de Corcelles-sur-Chavornay

Le Président M. Dominique Vidmer ouvre la séance du Conseil intercommunal à 17 h.30 et salue les délégués présents de chaque Commune membre de l'association.

Il remercie également de leur présence Messieurs Pascal Pittet et Richard Guillemin, représentants de l'Etat-major.

L'ordre du jour établi se compose de 11 points à traiter :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013
- 3) Assermentations
- 4) Communications présidentielles
- 5) Communications du CODIR
- 6) Préavis 03/2013 budget 2014
- 7) Préavis 04/2013 prolongation du délai pour la validation du budget
- 8) Préavis 05/2013 indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016
- 9) Préavis 06/2013 indemnités du Conseil intercommunal pour l'année 2013
- 10) Election de 2 commissaires suppléants à la commission de gestion
- 11) Divers et interventions individuelles

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Madame Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 7 Communes membres de l'association.

1) Appel

Toutes les communes (respectivement 7) sont représentées.

Il est enregistré 12 délégués assermentés.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation. Il n'est donc pas lu. Il ne suscite aucune remarque.

Le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité que celui-ci est adopté.

3) Assermentations

Il est procédé à l'assermentation des délégués suivants :

- Mme Marianne Gaillard de la commune de Montcherand
- M. Serge Berthoud de la commune d'Orbe en remplacement de M. Pierre Grandjean démissionnaire.

Suite à ces 2 asserrmentations, le Conseil se trouve au complet avec 14 délégués.

4) Communications présidentielles

A) Après s'être renseigné auprès de la Préfecture, respectivement des juristes de l'Etat de Vaud sur la manière de réaliser les votations au sein de notre conseil, le Président propose qu'un mode de faire soit soumis au vote concernant le nombre de voix attribuées à chaque Commune. Par exemple, lorsqu'un seul délégué est présent. L'article 9 de nos statuts n'étant pas clair sur le sujet. Il nous propose le mode de faire suivant :

Le nombre de voix sera attribué par Commune, ceci indépendamment du nombre de délégués présents pour chacune (minimum un délégué).

Il soumet cette proposition au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

B) Le Président informe le Conseil que la visite de la Préfecture pour notre association aura lieu le 21 novembre 2013.

5) Communications du CODIR

La parole est transmise à M. Jean-Daniel Carrard, Président du CODIR.

Celui-ci intervient quant au projet de fusion envisagé entre les communes de Chavornay, Belmont s/Yverdon, Corcelles s/Chavornay, Ependes, Essert-Pittet et Suchy, nous informant que si la fusion venait à se concrétiser les Communes membres de la Police Nord vaudois devront se prononcer sur l'avenir de leur attachement à notre association.

Dans le cas où les Communes fusionnées ne restaient pas dans le giron de la Police Nv, ceci aurait pour corollaire la problématique d'Orbe qui, cas échéant se trouverait territorialement détachée, ce qui apporterait de grandes difficultés supplémentaires.

Monsieur Carrard nous informe qu'afin de ne pas perdre de temps, un démarchage a été entrepris avec quelques Communes proches d'Yverdon-les-Bains afin de savoir si quelques-unes d'entre-elles étaient intéressées par notre association.

Six communes ont été favorables à une démarche de présentation. Une Commune a désiré vouloir attendre.

Monsieur Vidmer reprend la parole concernant le projet de fusion. Etant lui-même Président du comité, il nous dit que pour le moment le sujet de rattachement à une police n'a pas encore été discuté et que cela risque d'être compliqué puisque un poste de Gendarmerie va s'ouvrir prochainement à Chavornay, mettant ainsi en péril l'éventualité de se joindre à la Police régionale.

Le problème financier sera déterminant dans le choix de la sécurité. L'objet en question sera mis à l'ordre du jour du prochain comité de fusion.

6) Préavis 03/2013. Budget 2014

M. Vidmer transmet la parole à Mme Corinne Verly, rapporteur de la commission de gestion.

La commission formule les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) Sous le chiffre 611.3001 / fr. 20'000.-- concerne le préavis 05/2013. Indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal.
- 2) La revalorisation des salaires du personnel policier induit une augmentation des charges.
- 3) L'entretien du matériel, l'achat de tests pour le contrôle d'alcool et drogues sont particulièrement onéreux.
- 4) L'achat d'un appareil radar pistolet-laser (fr. 30'000.--) particulièrement performant devrait augmenter les revenus (amendes radar).
- 5) Concernant la répartition des coûts de la région, elle est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2012 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2011. Une adaptation de la valeur du point d'impôt 2012 sera effectuée au moment du bouclage des comptes de l'année 2013.
- 6) Cette répartition des charges s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de fr. 11'754'000.-- dont 77% sont à la charge d'Yverdon.
- 7) En conclusion, sous réserve d'adoption du préavis 05/2013, la commission propose d'adopter le budget 2014 tel qu'il est présenté par l'extrait du compte 611.

Le Président ouvre la discussion et la referme car le préavis ne suscite aucune remarque.

Il soumet le préavis 03/2013 ainsi que le rapport de la commission aux voix.

Le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

7) Préavis 04/2013. Prolongation du délai pour la validation du budget 2014.

La parole est à nouveau transmise à la commission de gestion qui nous communique les conclusions de leur rapport.

Le préavis est mis en discussion. Personne ne demandant à intervenir, le Président poursuit avec la votation suivante :

- Autoriser le report du délai octroyé pour la validation du budget du 30 septembre au 15 novembre au plus tard et de pérenniser cette décision.

Cette prolongation est acceptée à l'unanimité.

8) Préavis 05/2013. Indemnités du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016.

La parole revient à la commission de gestion qui nous communique :

- 1) Que ce préavis est identique au préavis 02/2013
- 2) Même si ce préavis fixe les indemnités pour la législature 2011-2016, il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014
- 3) Que le contenu de ce préavis a déjà été examiné pour la séance du Conseil intercommunal du 25 juin 2013. Le montant annuel estimé de fr. 20'000.— est bien porté au budget 2014.

Monsieur Vidmer précise que ce préavis a dû être remis à l'ordre du jour étant donné qu'à notre dernière séance du mois de juin au moment du vote, il n'avait pas pris en compte le nombre de voix mais le nombre de délégués présents, laissant subsister le doute sur sa validité.

La discussion du dit préavis est ouverte et ne suscite aucune remarque. Il est dès lors soumis à la votation.

Le préavis 05/2013 est également accepté à l'unanimité des voix.

9) Préavis 06/2013 Indemnités du Conseil intercommunal pour l'année 2013

M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir prend la parole nous informant que ce préavis était déjà à l'ordre du jour lors de notre dernière séance du 25 juin 2013. Mais vu les problèmes rencontrés lors de la votation, soit :

- Problème de prise en compte des votes
- Que l'argent nécessaire n'était pas à disposition au budget 2013.

A fait que le CODIR ainsi que le Président du Conseil intercommunal se sont penchés sur cet état de fait pour nous proposer ce qui suit :

- 1) Que les membres du CODIR ont renoncé à leurs indemnités 2013
- 2) Que les indemnités du Conseil seraient, elles, payées afin de ne pas charger les Communes concernées par leurs délégués.

Après ces compléments d'informations la commission de gestion rapporte :

- 1) Qu'elle renonce à un crédit complémentaire permettant le règlement des indemnités du Conseil intercommunal, du Comité de Direction et de la Commission de gestion pour l'exercice de l'année 2013.
- 2) Qu'elle accepte le versement des indemnités uniquement aux membres concernés du Conseil intercommunal pour l'exercice de l'année 2013.

La discussion ouverte, personne ne désirant s'exprimer, le Président déclare le vote ouvert.

Le préavis 06/2013 est accepté à l'unanimité.

10) Election d'un commissaire et 2 suppléants à la commission de gestion

La commission de gestion est composée de 5 commissaires. Monsieur Pierre Grandjean ayant démissionné, nous avons à élire 1 commissaire ainsi que 2 commissaires suppléants.

Monsieur Serge Berthoud est présenté comme commissaire pour la Commune d'Orbe. Messieurs Thierry Hermann de Corcelles s/Chavornay et Etienne Miéville d'Essert-Pittet sont présentés comme suppléants.

Tous trois sont élus à l'unanimité.

11) Divers et interventions individuelles

M. Jean-Daniel Carrard attire l'attention sur le fait que les postes de la Police cantonale ouverts à Grandson, Orbe et Yverdon-les Bains ont des horaires d'ouverture très restreints et qu'accessoirement, si ces bureaux ne sont pas ouverts, c'est la Police Nord vaudois qui est à disposition.

Il nous invite donc à comparer la disponibilité de notre Police régionale. La prestation est donc bien différente avec une Police cantonale.

Monsieur Etienne Miéville, membre du Codir du projet de fusion de quelques Communes de notre association, prend la parole et nous informe qu'ils auront prochainement à décider du choix de leur police et aimerait ainsi pouvoir connaître les conséquences financières au cas où la nouvelle Commune rejoindrait notre association.

M. Carrard nous rappelle que chaque Commune paie 2 points d'impôt pour les missions de police générale et 1,47 point d'impôt dans le cadre de la péréquation financière cantonale. Certaines Communes dans le canton bénéficient de prestations de la part de la Police cantonale qui sont payées par l'ensemble des Communes du canton, prestations qui étaient avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, à leur charge.

Afin de répondre à la demande de Monsieur Miéville, Monsieur Carrard nous communique qu'une étude sur les coûts supplémentaires qu'engendrerait cette nouvelle Commune sera réalisée prochainement par le Codir et le Commandant.

Monsieur Vidmer ajoute que les prestations de la Police Nord vaudois sont reconnues et de bonne qualité et que le souci pour cette nouvelle Commune sera principalement d'ordre financier.

Monsieur Pierre Mercier prend la parole invoquant les soucis liés à la ville d'Orbe en cas de fusion. Celle-ci se trouverait sans continuité territoriale nécessaire avec Yverdon, puisque Ependes et Essert-Pittet sont en fusion avec Chavornay et qu'ils se verraient contraints de quitter la Police Nv.

Une situation qui ferait que la Commune d'Orbe qui accueille les Etablissements Pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe sur son territoire, se retrouverait sans police et sans gendarmerie.

Devant cet état de fait très particulier, M. Mercier est intervenu auprès de la Direction de la Gendarmerie vaudoise et attend une réflexion prochaine de leur part.

Monsieur Eric Girardet propose que des démarches soient faites assez rapidement auprès de la Commune de Chavornay afin de mettre en avant les qualités de la Police Nv, car les rapprochements avec de grandes villes sont devenus moins attractifs qu'ils ne l'étaient auparavant.

M. Vidmer ajoute qu'il existe bel et bien une crainte de la part des petites Communes, et qu'au sein de l'Association des Communes du Nord vaudois, une commission de cohésion régionale a été créée. Les Syndics d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains en font également partie afin de trouver des solutions et de dissiper ces craintes.

M. Mercier ajoute qu'il serait nécessaire que les Communes déjà membres de la Police Nv mettent en avant les qualités et l'excellent travail constaté. Car il n'y a pas que le coût mais également le pouvoir décisionnel qui entre en matière avec une police de proximité ce qui n'est pas le cas avec une Police cantonale. Ainsi le Codir s'en trouverait plus crédible lors de nouveaux contacts.

Monsieur Vidmer répond qu'un consensus devra être trouvé avec la Commune de Chavornay tout en sachant que la Police cantonale y ouvrira prochainement un poste.

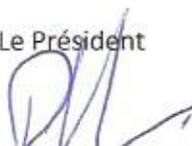
Monsieur Miéville fait remarquer que la Police cantonale fait de la concurrence déloyale vis-à-vis des Polices régionales en offrant des prestations que toutes les Communes paient par le biais de la péréquation. Il demande s'il ne serait pas nécessaire de faire remonter cet état de fait auprès du Conseil d'Etat. Monsieur Carrard intervient en mentionnant que cela est très difficile.

Monsieur Vidmer poursuit et nous communique la date retenue pour notre **prochaine séance du Conseil intercommunal le lundi 16 juin 2014 à 17 h.30 à Essert-Pittet.**

La commission de gestion est quant à elle convoquée à fonctionner le mercredi 4 juin 2014 à 20 h. au poste de Police Nv, rue du Valentin à Yverdon-les-Bains.

M. Vidmer termine en remerciant MM. Pittet et Guillemin pour l'excellent travail fourni par tous les collaborateurs.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 18 h.30.

Le Président

Dominique Vidmer



La Secrétaire

Marie-Louise Miéville